




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18229-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1354**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST DE L'HÔTEL DE VILLE -  
VALIDATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST DE L'HÔTEL DE VILLE -  
VALIDATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente demande porte sur la restauration des façades Nord, situées place des Cardeurs, et Ouest rue de la Verrerie, de l'Hôtel de Ville. Ces deux façades ne sont jamais perçues en élévation, à cause de l'étroitesse de la rue de la Verrerie, des platanes et des terrasses de la place des Cardeurs. Elles participent toutefois par leur unité à l'appréhension d'ensemble du bâtiment, lieu de prestige de la ville qui concourt à son image de marque. Ainsi convient-il de procéder à la restauration de ces façades qui sont en très mauvais état, dans les meilleurs délais.

L'architecte en chef des Monuments Historiques a remis le Projet Architectural et Technique (P.A.T) de l'opération de restauration des façades. Ce projet a reçu l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et une convention de maîtrise d'oeuvre a donc été signée avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

En application du Code des Marchés Publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics est réalisée par opération.

Conformément à la délibération n° 2004-0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Le montant des travaux est estimé à 802 104,14 €, hors honoraires et services, et propose deux tranches

:  
- Tranche ferme : façade place des Cardeurs = 444 514,75 € H.T

- Tranche conditionnelle : façade rue de la Verrerie = 357 589,39 € H.T

La tranche ferme comporte 2 lots et la tranche conditionnelle comporte 2 lots :

- Lot 1 : Installation de chantier, pierre de taille : 502 974,14 € H.T
- Lot 2 : Menuiserie, ferronnerie, peinture : 299 130,00 € H.T

Durée prévisible des travaux :

- tranche ferme : 7 mois
- tranche conditionnelle : 7 mois

Il convient que la Ville sollicite financièrement les partenaires habituels pour cette opération.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le principe de la réalisation des travaux concernant la restauration des façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville pour un montant de travaux estimé à 802 104,14 € H.T (*pour information le montant global de l'opération , honoraires et services inclus est de 940 429,34 € H.T*) ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle, ci-annexée, afin de permettre la réalisation des travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ville ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint en charge du Patrimoine à solliciter les différents partenaires financiers de la Ville aux fins d'attribution de subventions au plus fort taux, et à signer tout document y afférant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces subventions.

**2011.1354 - RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST DE L'HÔTEL DE VILLE  
- VALIDATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGAS Education, Culture, Politique de la Ville  
DIRECTION: Musées et Patrimoine Culturel  
SERVICE

**DEMANDE DE CREATION**  
**FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : Restauration des façades nord et ouest de l'Hôtel de Ville**

Date ou période de la réalisation :Durée globale estimée à 14 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux par tranche (7 mois tranche ferme, 7 mois tranche conditionnelle)

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 12 décembre 2011

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
<b>→ Services avant programmation</b>		
Etude préalable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques	23 184,43	Convention Ville-Architecte en Chef Prestation réalisée
Projet Architectural et Technique et maîtrise d'oeuvre par l'Architecte en chef des Monuments Historiques	83 099,97	Convention Ville-Architecte en Chef Prestation réalisée
Vérificateur des Monuments Historiques	13 040,80	Convention Ville-Architecte en Chef
Mission SCPS	6.000,00	Marché existant A 7042
Mission de contrôle technique	6.000,00	Marché existant P 9007
Communication – exposition	7.000,00	Montant inférieur à 20% du montant global considéré comme un « petit lot » passé selon la procédure inférieure à 20.000 € H.T
<b>Montant total des services :</b>	<b>138 325,20 €</b>	

<b>→ Travaux</b>		
Lot 1: Installation de chantier – Pierre de taille <i>Tranche ferme « façade Nord sur la place des Cardeurs</i>	279.659,75	Appel d'offre
Lot 1 - Installation de chantier – Pierre de taille <i>Tranche conditionnelle « façade Ouest, rue de</i>	223.314,39	Appel d'offre

<i>la Verrerie</i>		
Lot 2: Menuiserie – Ferronnerie - Peinture <i>Tranche ferme « façade Nord sur la place des Cardeurs</i>	164.855,00	Appel d'offre
Lot 2 - Menuiserie – Ferronnerie - Peinture Tranche conditionnelle « façade Ouest, rue de la Verrerie »:	134.275,00	Appel d'offre
<b>Montant total des travaux et procédure :</b>	<b>802.104,14 €</b>	<b>Appel d'offre</b>

<b>Pour information :</b> <b>Montant global de l'opération € HT</b>
<b>940.429,34 € H.T</b>

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*